Plage de l’Avant-Port

La commune de Binic, engagée dans une démarche d’accessibilité globale de son territoire, a souhaité optimiser l’accès de la plage de l’Avant-Port.

Elle n’est pas labellisée Tourisme et Handicap, mais ses aménagements facilitent néanmoins l'accès des personnes à mobilité réduite.

Handicap moteur

Les plus

+1 place de stationnement aux normes
+Vitrine en entrée de plage reprenant les éléments d’accessibilité
–Sanitaires accessibles avec l’aide d’une tierce personne en entrée de plage
+5 tables de pique-nique dont une adaptée

Les moins

–Sanitaires et douches inadaptés sur la plage

Handicap mental et cognitif

Les plus

+1 place de stationnement aux normes
+Vitrine en entrée de plage reprenant les éléments d’accessibilité
+Sanitaires sur la plage et en entrée de plage
+Petite plage familiale, plane

Handicap visuel

Les plus

+1 place de stationnement aux normes
+Vitrine en entrée de plage reprenant les éléments d’accessibilité
+Chien guide autorisé

Les moins

–Dispositif d’annonce sonore décrivant les aménagements du site impossible du fait d’un fort marnage
–Pas de cheminement identifiable vers la mer

Handicap audtif

Les plus

+1 place de stationnement aux normes
+Vitrine en entrée de plage reprenant les éléments d’accessibilité

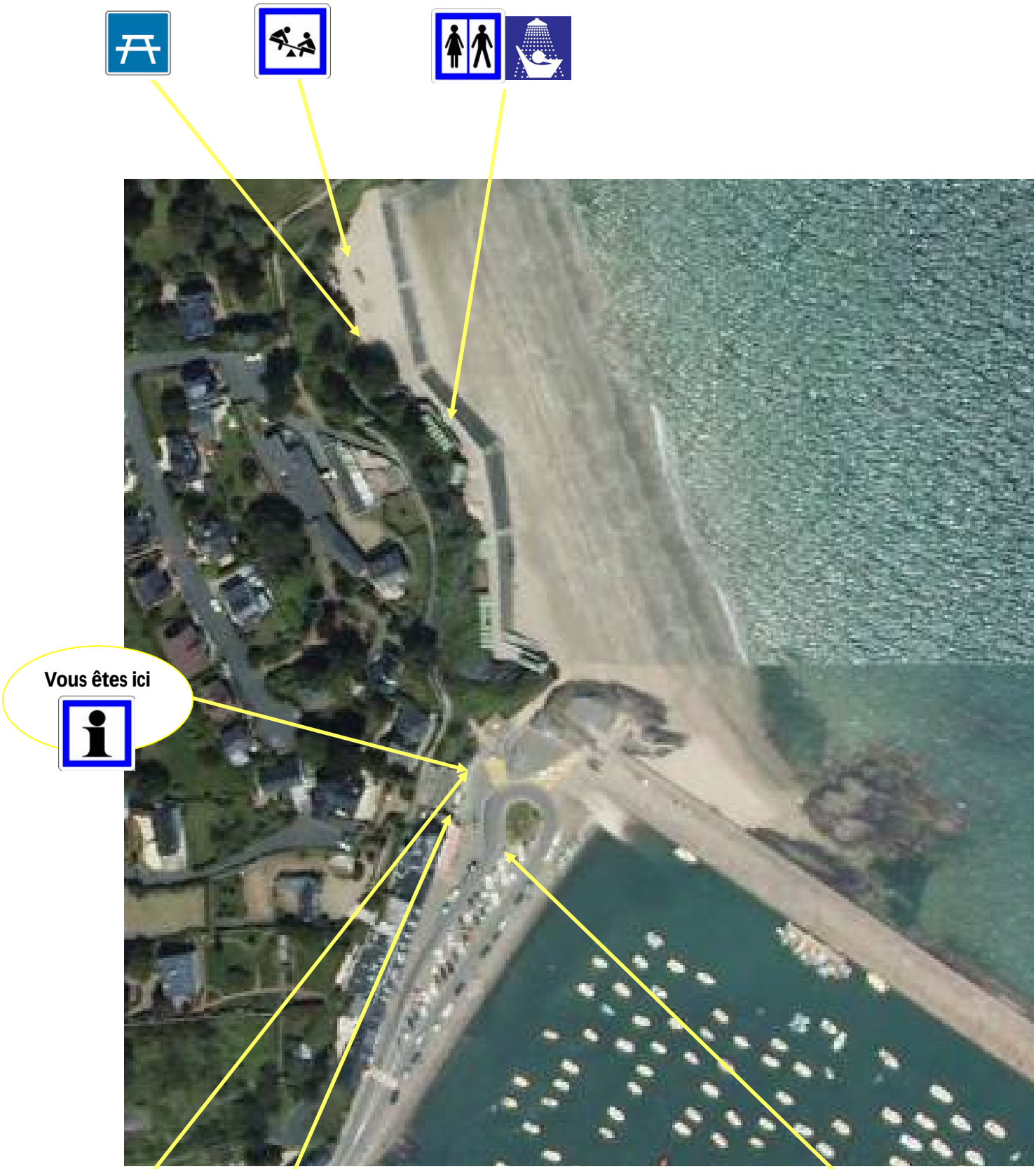

Avec aide d'une tierce-personne

Sur l'ensemble de la plage

CHIENS INTERDITS

Sauf chien guide

Quelques conseils de précautions pour des vacances en toute sérénité

Evitez l'hydrocution ou choc thermique.
Après une longue exposition au soleil, mettez-vous à l'ombre afin que votre corps retrouve une température normale.
Ne vous jetez pas dans l'eau après une longue exposition au soleil.
Entrez dans l'eau progressivement, mouillez-vous les bras, aspergez-vous le torse, la nuque.

Donner des repères à vos enfants.
Dès votre arrivée à la plage, donnez un point de repère à votre enfant pour qu'il vous retrouve. Mettez-lui un bracelet d'identification (disponible gratuitement auprès des Maîtres Nageurs Sauveteurs de la plage de la Banche)

Si toutefois il se perd, sachez que :
Dans la journée, l'enfant s'éloigne, en général en tournant le dos au soleil.
En fin de journée, il aura tendance à se diriger face au soleil.

Les bouées, matelas pneumatiques et autres engins de plage gonflables présentent un danger certain pour l'enfant non accompagné qui les utilise.
Ils s'éloignent rapidement vers le large sous l'effet des courants ou du vent de terre.
En bref, ne jamais laisser sans surveillance, même quelques instants, un jeune enfant.

Pêche à pied = prudence

Avant d'aller à la pêche à marée basse, renseignez-vous sur :

•Les heures de marées, hautes et basses
•Le coefficient (100 ou plus élevé = danger)
•Le marnage (différence de hauteur entre basse et haute mer)
•Les dangers locaux
•Les conditions météorologiques

•Ne partez pas pêcher seul.
•Ayez avec vous un téléphone portable pour donner l'alerte en cas de nécessité.
•Prévenez une personne restée à terre de l'heure prévue de votre retour. En cas de retard, elle pourra prévenir les secours.

Pendant votre pêche :
•Prenez une montre et restez attentif à l'heure.
•A l'heure de la basse mer, il est temps de remonter (la présence d'autres personnes autour de vous n'implique pas l'absence de danger).
•Estimez le temps qu'il vous faudra pour revenir sur vos pas. Gardez en tête que le temps de retour sera toujours plus long que le temps de l'aller (vase, poids de la pêche, fatigue)

☎ LES NUMÉROS D'URGENCE ☎

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : 112

APPEL URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES : **114**

SAMU : 15

POLICE / GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES

02 99 59 22 22

NUMERO DE LA MAIRIE DE BINIC :

☎ **02.96.73.39.90**

02.96.73.72.38